

Commune d' ESSERTS-BLAY (Savoie)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 MARS 2016

L'an deux mil seize et le trente et un mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël

Etaient présents :

Mme BLANC Anne - M. BOCHET Jean-Paul - BONVIN Denis - M. DENCHE James - M. FLORENT Jérémy - - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite- M. SAGANEITI Philippe - Mme TRAVERSIER Sylviane - M. VALAZ Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M MERCIER Christophe (pouvoir de vote à BOCHET Jean-Paul) –M. FUGIER Damien (pouvoir de vote à TRAVERSIER Sylviane).

Absent : CADENEL Jean-Luc

Secrétaire : M. SAGANEITI Philippe.

Le maire, avec l'approbation du conseil municipal, retire de l'ordre du jour les points suivants :

Approbation de la modification simplifiée du PLU, et enfouissement des réseaux secs à Saint-Thomas, les dossiers n'étant pas finalisés.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 FEVRIER 2016

Christophe VALAZ s'étonne de la réponse du Maire par rapport au FPIC et des chiffres qui ont été donnés.

Il trouve dommage de n'avoir pas parlé du FPIC et de l'intercommunalité dans le bulletin municipal.

Le maire, avec l'accord du conseil municipal, sort de l'ordre du jour l'approbation de la modification simplifiée N° 1 du PLU. Les documents viennent d'être finalisés par l'urbaniste et le temps a manqué pour répondre aux avis donnés pendant la concertation.

De même le maire retire de l'ordre du jour le projet d'enfouissement des réseaux secs à Saint-Thomas, qui seront soumis lors d'une réunion ultérieure

COMMISSION MUNICIPALE JEUNES

Les jeunes de la commission présentent, sous forme de diaporama, leur projet de jeu de boules au château, sur lequel ils ont travaillé depuis quelques mois. Ils ont sollicité des devis pour les matériaux et comparer les prix. Les travaux seront réalisés par les ouvriers communaux et par les bénévoles ; Objectif de réalisation : 5 juin 2016 pour le tournoi de Relais-loisirs. Le coût estimé des matériaux est de 3 000 euros

INTERCOMMUNALITE

Le maire explique les changements à intervenir quant au regroupement des communautés de communes, et l'orientation des élus pour aller vers une communauté d'agglomération

Mise en place officielle le 01 janvier 2017, un délai a été demandé pour commencer au 01 janvier 2018.

Révision de la composition du conseil d'administration

Le maire informe que le délégué n'est pas élu par le conseil municipal mais, que, de par La loi le délégué est pris dans l'ordre du tableau. En conséquence, M. Raphaël THEVENON, maire, est DELEGUE TITULAIRE et Mme BLANC Anne, 1^{er} adjoint, est DELEGUEE SUPPLEANTE.

Il apport par ailleurs quelques informations :

Choix pour l'évolution de la structure, d'une communauté d'agglomération :

Il s'agit d'une question de compétences déjà prises, qui relèvent plus d'une communauté d'agglomération que d'une communauté de communes

Fiscalité

Une étude est menée par ARLYSERE pour que chaque commune du nouveau territoire puisse connaître l'impact sur sa fiscalité.

Christophe VALAZ dit que c'est un projet politique. Il n'est pas forcément inquiet sur l'aspect financier, mais plutôt sur la représentativité.

Mme MARTINANT Coralie rejoint la séance

DELIBERATION 2016-02-00001

Compte administratif 2015 -M14- BUDGET PRINCIPAL

M. THEVENON se retire de la séance et Mme BLANC Anne en prend la présidence

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du BUDGET PRINCIPAL et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2015

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres émis Restes à réaliser	100668.29 0.00	673690.35	774358.64
DEPENSES	Mandats émis Restes à réaliser	114960.97 51039.79	611954.35	726915.32
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent Déficit Restes à réaliser Excédent Déficit	 -14292.68 -51039.79	 61736.00	47443.32 -51039.79
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-13385.68	249304.91	235919.23
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit Restes à réaliser	 -27678.36 -51039.79 <u>-78718.15</u>	 311040.91	283362.55 <u>-51039.79</u> <u>232322.76</u>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION 2016-02-00002

Compte administratif 2015 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2015

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres émis Restes à réaliser	102782.94 0.00	173541.52	276324.46 0.00
DEPENSES	Mandats émis Restes à réaliser	140969.15 17000.00	149161.58	290130.73 17000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent Déficit		+24379.94	+13806.27
	Restes à réaliser Excédent Déficit	-38186.21 -17000.00		-17000.00
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-24075.90	1341.75	-25417.65
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit		+25721.69	-36540.42
	Restes à réaliser	-62262.11 -17000.00		-17000.00
		<u>-79262.11</u>	<u>+25721.69</u>	<u>-53540.42</u>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

M. THEVENON rejoint la séance et en reprend la présidence.

DELIBERATION 2016-02-00003

Approbation du compte de gestion 2015 (M14)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015– comptabilité M14 – budget général

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion du budget général de la commune d'ESSERTS-BLAY dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION 2016-02-00004

Approbation du compte de gestion 2015 EAU ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 du budget annexe Eau assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015– comptabilité M49 – budget – eau-assainissement

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion du budget M49 eau-assainissement de la commune d'ESSERTS-BLAY dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION 2016-02-00005

Affectation des résultats 2015 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

vu l'approbation du compte administratif relatif au Budget principal,

Considérant que le compte administratif fait apparaître en excédent d'exploitation de 311040.91euros et un déficit global d'investissement au 31.12.2015 de 78718.15 euros (restes à réaliser compris soit 51039.79 euros)

Décide d'affecter sur l'exercice 2016 le résultat de fonctionnement comme suit :

C/002 **232322.71 €**

C/1068 **78718.15 €**

DELIBERATION 2016-02-00006

Affectation des résultats 2015 –BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'approbation du compte administratif relatif au Budget Eau-Assainissement,

Considérant que le compte administratif fait apparaître en excédent d'exploitation de 25721.69 euros et un déficit global d'investissement au 31.12.2015 de 79262.11 euros (restes à réaliser compris soit 17 000 euros)

Décide d'affecter sur l'exercice 2016 le résultat de fonctionnement comme suit :

C/1068 25721.69 €

C/002 0.00 €

DELIBERATION 2016-02-00007 -Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de maintenir en 2016 les taux d'imposition comme suit :

TH 6.10%

Foncier Bâti 10.30%

Foncier Non Bâti 87%

DELIBERATION 2016-02-00008 - Subvention de fonctionnement au budget annexe CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote une subvention de fonctionnement de 15000 euros au budget annexe CCAS pour l'année 2016

DELIBERATION 2016-02-00009 - Subventions aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide les subventions suivantes :

- 1000 euros au Comité des fêtes d'ESSERTS-BLAY
- 300 euros pour l'Union Sportive du Grand Mont
- 200 euros pour les jeunes sapeurs pompiers de Basse Tarentaise
- 100 euros pour l'AARAC (recherche Anne-Cécile PINEL)
- 200 euros pour l'Association Les Marmottons

DELIBERATION 2016-02-00010 - Subvention au budget annexe M49

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser une subvention d'équipement au budget annexe M49 d'un montant de 36 540.42 euros (soit DEFICIT D'INVESTISSEMENT 62 262.11 - EXCEDENT D'EXPLOITATION 25721.69)

DELIBERATION 2016-02-00011

Acquisition parcelles au Vernier périmètre immédiat

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles concernées par le périmètre immédiat, à savoir les parcelles section B n° 1240-465-359-890-1285 pour une superficie de 4239 m² au prix de 1500 euros l'hectare et une indemnité de 2700 euros pour la source, conformément à l'avis des Domaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'acquisition des parcelles section B n°1240-465-359-890-1285 d'une superficie totale de 4239 m² au prix de 1500 euros l'hectare soit 0.15 euro le m², fixe l'indemnité relative à la source à 2700 euros, charge le maire de signer l'acte notarié afférent à cette acquisition

DELIBERATION 2016-02-00012

Le conseil municipal, décide de louer la salle de la Aula pour une activité « danse country » sur l'année scolaire 2016-2017 pour 600 euros représentant 34 semaines d'utilisation, le mercredi après midi et soir - une clause d'utilisation de la salle par la commune en cas de besoin particulier sera incluse dans la convention- et charge le maire de la signature de la convention avec l'association

POUR : 10

CONTRE 2 - DENCHE James et VALAZ Christophe

ABSTENTIONS 2 - ROSAT Elodie et FLORENT Jérémy

DELIBERATION 2016-02-00013 - Demande de subventions DETR

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Sollicite une subvention DETR pour divers travaux de bâtiment et de voirie

DELIBERATION 2016-02-00014 - Demande de subventions FDEC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
sollicite une subvention DETR pour divers travaux de bâtiment et de voirie

DELIBERATION 2016-02-00015

Programme 2016 des travaux à réaliser en Forêt Communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle 17) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016

La nature des travaux est la suivante : DEPRESSAGE ET NETTOIEMENT MANUEL EN PLEIN DE JEUNE PEUPEMENT RESINEUX A 3-6 M. DEPRESSAGE APRES COUPE EN PARCELLE 17 SUR 3 HA

(Le montant estimatif des travaux est de 5 174.25 euros HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT PROPOSES (RESTE A REALISER + CREDITS NOUVEAUX)

M14

URBANISME – PLU 2500 EUROS

ETUDES

- AMENAGEMENT VERS ECOLE 7 002 EUROS
- ETUDE SUR LA STRUCTURE DU CHATEAU 10 000 EUROS. DES PIERRES SONT TOMBEES ET DES TRAVAUX ONT ETE REALISES EN URGENCE. UNE ETUDE PLUS POUSSEE DE LA STRUCTURE EST NECESSAIRE.

M. DENCHE James réagit sur un article du maire dans la presse locale. Un montant de travaux de réalisation de la salle d'animation a été avancé, sans que soit mentionnés les financements obtenus. M. THEVENON répond que son souci n'était pas de faire le bilan financier de cette opération, mais de relever le coût des travaux initiaux il y a 8 ans, en rapport aux problèmes actuels (chutes de pierres, étanchéité, dégradation du revêtement de sol, coût du chauffage) cet article s'inscrit pour sensibiliser tous ceux qui ont ce genre de chantier à mener en démontrant que les choix techniques ne doivent pas être retenus sur le seul critère du budget de l'opération au risque de pénaliser les collectivités sur leurs fonctionnements pour plusieurs années.

ACHATS DE TERRAINS DIVERS 40 558 EUROS

TRAVAUX EN FORET 12305.79

AIRE DE TRI DE LA COUTELLAT 35 000 EUROS (la Coral participe à hauteur de 50% du HT)

TRAVAUX DE BATIMENT 20630 EUROS

(MAIRIE, ECOLE, CANTINE, ANCIENNE CURE, CHATEAU, LAVOIR DU CHAR)

Le parc informatique de l'école sera renouvelé et renforcé, en contrat de location à compter du 1^{er} mai 2016..

TRAVAUX AU CIMETIERE 2000 EUROS

TRAVAUX DE VOIRIE

- ROUTE FORESTIERE 180 000 EUROS
 - FINANCEMENT : SUBVENTION ATTENDUE 80% du HT et EMPRUNT DE 50 000 EUROS. UNE LIGNE DE TRESORERIE EST EGALEMENT ENVISAGEE.
- ROUTE DE CHARIONDET 3 800 EUROS
- BARRIERES DE SECURITE 21 000 EUROS

Des demandes de subvention seront faites pour les travaux de voirie et de bâtiment.

Des travaux de réfection de voirie sont également prévus en dépenses de fonctionnement

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS A SAINT-THOMAS PROVISION : 36 494.34 - Seule l'étude est engagée.

PROJET D'ADRESSAGE COMMUNAL - PROVISION DE 10 336 EUROS

CHANGEMENT DE LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC 5 100 EUROS

POSE D'UNE STELE SUR LE CHEMIN DES ESPAGOLS : 4 200 EUROS

ACQUISITION DE MATERIEL - SERVICE TECHNIQUE 2 276 EUROS

M49 (eau/assainissement)

L'ETUDE DU RACCORDEMENT DU RESEAUX EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DE LA BATHIE, ET L'ETUDE DU RESEAU A L'INTERIEUR DU HAMEAU DE LA COMBAZ. 30 000 EUROS

DEPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU A LA FOUETTAZ 25 000 EUROS

DELIBERATION 2016-02-00016

Budget principal M14 –Approbation du budget primitif 2016

Le conseil municipal,

Approuve le budget primitif 2016 pour le budget principal M14 présenté par le maire, qui s'équilibre à 842951.76 € en fonctionnement et à 526159.91 € en investissement

POUR 12

ABSTENTIONS 2 DENCHE James et VALAZ Christophe

DELIBERATION 2016-02-00017

Budget annexe M49 –Approbation du budget primitif 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le budget primitif 2016 pour le budget annexe M49 présenté par le maire, qui s'équilibre à 171402 € en exploitation et à 216082.11 € en investissement

ROUTE FORESTIERE

REALISATION D'UN EMPRUNT

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire pour réaliser les travaux d'investissement sur la route forestière de réaliser un emprunt de 50 000 euros. Il rappelle que la réalisation des travaux dépend de la décision d'octroi d'une subvention, et que le remboursement de la TVA interviendra en année n+1. Il sollicite l'autorisation de consulter des banques.

LIGNE DE TRESORERIE

Dans l'optique de la réalisation des travaux sur la route forestière en 2016, et du fait que la subvention attendue se monte à 80 % des travaux HT, le maire informe qu'il faut envisager la réalisation d'une ligne de trésorerie, afin de pour régler sans problème les travaux dans l'attente du versement de subvention. Le maire sollicite l'autorisation de consulter les banques.

Le conseil municipal autorise le maire à consulter les banques pour la réalisation d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie.

PROJET D'AMENAGEMENT AUTOUR DE L'ECOLE

ACQUISITION DE BIENS DANS LE CADRE DE LA MAITRISE FONCIERE DE L'OPERATION « AMENAGEMENT AUTOUR DE L'ECOLE » : PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE.

Lors de sa séance du 18 mars 2016, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie a donné son accord pour procéder à l'acquisition foncière nécessaire à la collectivité dans le cadre de cette maîtrise foncière publique de l'opération précitée qui prévoit notamment :

Le maire informe qu'il a contacté l'EPFL pour l'acquisition du terrain CASIMIRI parcelles H18946-1848-1365 à côté de l'école. L'EPFL négocie avec le propriétaire, achète le terrain et établit un échéancier pour une durée de 8 années pour le remboursement par la commune. Le maire devra solliciter le conseil municipal pour autoriser l'EPFL à acquérir les parcelles désignées ci-dessus, accepter les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, de charger le maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL. Quant la négociation foncière aura abouti, le conseil municipal sera appelé à délibérer sur la convention à passer avec l'EPFL.

Le maire expose les 3 avant-projets proposés par le cabinet ABEST, projets qui sont à affiner.

DELIBERATION 2016-02-00018

▪ INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- CIRCULAIRE PREFECTORALE DU 25 FEVRIER 2016
TAUX D'INDEMNITE DU MAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2016 ET MODIFICATION DU TAUX D'INDEMNITE DES ADJOINTS

Le maire informe que la Loi oblige les communes de moins de 1000 h à appliquer les taux maxima pour l'indemnité du maire et des adjoints à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer les taux maxima à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément au tableau ci-dessous.

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicables en 2016

Population totale	Maires		Adjointes	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	17	646,25	6,6	250,90
500 à 999	31	1 178,46	8,25	313,62
1 000 à 3 499	43	1 634,63	16,5	627,24
3 500 à 9 999	55	2 090,81	22	836,32
10 000 à 19 999	65	2 470,95	27,5	1 045,40
20 000 à 49 999	90	3 421,32	33	1 254,48
50 000 à 99 999	110	4 181,62	44	1 672,65
100 000 à 200 000	145	5 512,13	66	2 508,97
> 200 000	145	5 512,13	72,5	2 756,07
Paris, Marseille, Lyon	145	5 512,13	72,5	2 756,07

.DELIBERATION 2016-02-00019

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL -PROTOCOLE D'ACCORD - AVENANT N°2

Le Maire informe le conseil municipal que Mme PONT Marjorie, adjoint administratif, a demandé un aménagement de l'organisation de son temps de travail afin de ne plus travailler le mercredi

Son horaire (36 heures hebdomadaires) sera réparti sur 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Cette demande, considérée comme un avenant n°2 au protocole d'accord, a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 février 2016.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la demande de réorganisation du temps de travail de Mme PONT Marjorie, valant avenant n°2 au protocole d'accord

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 février 2016

Valide l'avenant n°2 présenté

Nouvel horaire de Mme PONT - 36 HEURES HEBDOMADAIRES SUR 4 JOURS AVEC 6 JOURS DE RTT

	matin			après midi		
lundi	8h15	12h45	4,5	13h30	18h00	4,5
mardi	8h15	12h45	4,5	13h30	18h00	4,5
mercredi	NE PLUS TRAVAILLER LE MERCREDI					
jeudi	8h15	12h45	4,5	13h30	18h00	4,5
vendredi	8h15	12h45	4,5	13h30	18h00	4,5
	total matin	18		total ap.midi	18	
	36					

Dit que cette nouvelle organisation du temps de travail s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2016

DELIBERATION 2016-02-00020**Réorganisation des horaires d'ouverture de la mairie**

Le maire rappelle la demande de Mme PONT Marjorie d'une réorganisation de son temps de travail afin de ne plus travailler le mercredi.

Le Conseil Municipal s'étant prononcé favorablement, le maire propose de supprimer l'ouverture de la mairie le mercredi matin et de la remplacer par une ouverture de même amplitude le jeudi matin. Il propose également de modifier l'horaire d'ouverture du lundi, qui serait de 15 h à 18 h au lieu de 16 h à 19 h

Les horaires d'ouverture de la mairie seraient donc les suivants :

HORAIRES OUVERTURES AU PUBLIC		
LUNDI	15 h 00 à 18 h	3 h
MARDI	15h00 à 18h	3 h
MERCREDI	<i>FERMETURE</i>	
JEUDI	10 h à 12 h	2 h
VENDREDI	15 h00 à 18h	3 h
TOTAL		11 h

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie tels que définis ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2016.

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain de la commune pour les ventes suivantes :

- vente d'une maison d'habitation le Vernachot à Saint-Thomas
- vente d'un terrain au lotissement des Vernays

DIVERS

Mise en disponibilité pour convenance personnelle pour un an d'un agent :

Le maire informe qu'est envisagée l'embauche d'un agent contractuel pour pallier son remplacement.

INFRACTION URBANISME

Un constat d'huissier a été effectué à la Coutellat et transmis au parquet d'Albertville

METHANISATION NON CONFORME DANS LA PLAINE

Le maire fait écho du suivi de ce dossier. Un constat a été fait de pollution des eaux de l'Isère et transmis à la DDT ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

COMPTE-RENDU COMMISSION SCOLAIRE

CHANGEMENT DES ORDINATEURS A L'ECOLE

La société Myosotis est retenue, pour le changement du parc informatique de l'école
Travaux de câblage, contrat de location des PC + contrat de maintenance

GARDERIE CANTINE

Le portail famille sera mis en service à la rentrée. Les parents d'élèves seront conviés çà une réunion de présentation du nouveau fonctionnement.

FRESQUE SCOLAIRE

Une intervention de **ART'DEP** est prévue pour de petites reprises de peinture sur la fresque

ASSAINISSEMENT

Le maître d'œuvre a fait une visite des lieux. Un projet sera présenté sous peu aux élus.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESAUX SECS DANS LA PLAINE DE ST THOMAS

Le maire explique le projet et le financement possible. Ce projet serait porté par le SDES.

Question est posée du lien avec le PLU ; Ne faudrait-il pas envisager un projet plus global et améliorer le carrefour ?

Ce carrefour ne présente pas de danger particulier, il est moins accidentogène que la traverse du chef-lieu.

PROJET DE MODIFICATION PLU

Le maire présente le projet final de modification simplifiée, qui sera soumis au conseil municipal lors de sa prochaine séance

ACCESSIBILITE

L'accessibilité des bâtiments doit être étudiée (entre autres l'accès aux étage à l'école) -Jérémy FLORENT indique que le délai de 3 ans court depuis le 27 septembre 2015, et que des dérogations sont toujours possibles.

PETITION RELATIVE A LA VITESSE DES VEHICULES AUX « MOILLES »

Le maire donne lecture d'une pétition relative à la vitesse excessive aux « Moilles ». Après examen des données, il apparait que, dans l'ensemble, la vitesse est respectée, mais qu'il y a quelques véhicules qui font des pointes.